

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1972)  
**Heft:** 186

**Rubrik:** Dossier de l'éditorial

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## DOSSIER DE L'EDITORIAL

### Treize mois de négociations

● Au 1<sup>er</sup> novembre 1970, le renchérissement est réputé compensé pour les salaires dans l'horlogerie pour l'indice des prix 114,3.

● A fin mars 1971, l'indice atteint 118,2. La FOMH revendique une augmentation de 60 cts à l'heure (ou 120 francs par mois). Celle-ci comprend pour moitié la compensation de la hausse déjà intervenue et pour moitié une anticipation sur celle qui est prévisible.

● Les négociations engagées n'aboutissent pas. Le patronat prétexte de la réévaluation du franc (mai 1971) pour refuser. Les parties saisissent le « Tribunal arbitral horloger », qui décide d'engager une expertise fiduciaire portant sur les comptes d'une cinquantaine d'entreprises pour vérifier les allégations patronales. En attendant les résultats de cette expertise, le tribunal arbitral rend une ordonnance provisionnelle de verser dès le 1<sup>er</sup> novembre 1971 30 cts à l'heure (ou 60 francs par mois).

Le renchérissement se trouve compensé pour l'indice 119,6.

● En mai 1972, l'expertise n'est toujours pas terminée. Elle coûtera des dizaines de milliers de francs aux deux parties. La FOMH obtient des fabricants alémaniques, des Roskopf et surtout du groupe ASUAG, le versement des 30 cts restants dès le 15 juin 1972 (indice 125,1).

● Le 20 juin 1972, la majorité de la convention horlogère patronale refuse de verser cette deuxième tranche d'une revendication présentée 14 mois plus tôt.

● L'expertise se poursuit. Elle pourrait être achevée pour le début de l'automne. A fin mai 1972, l'indice des prix avait cependant déjà atteint 127,1.

● Nos calculs confirment ceux établis par *La Brèche*. Les 72 000 travailleurs de l'horlogerie ont subi à la fin juin 1972 un manque à gagner global de l'ordre de 120 millions de francs. C'est un coût élevé pour une politique conventionnelle dont l'un des « arguments » majeurs a toujours été qu'elle permettrait de réaliser une « juste » répartition des richesses.

### Informers sur le Vietnam

*Sujet de la conférence : « L'Indochine face aux bombes ». Orateur : Wilfred Burchett, journaliste australien (sans passeport, l'Australie est engagée dans la guerre), spécialiste des problèmes asiatiques, collaborateur du Monde diplomatique et auteur du livre « La Deuxième Guerre d'Indochine ». Toutes les précautions ont été prises : Burchett, dont c'est la première conférence en Suisse, a dû s'engager auprès de la Police fédérale à n'attaquer ni un gouvernement étranger, ni un chef d'Etat.*

*Le témoignage de ce spécialiste (vendredi 23*

*juin à Genève) est l'un des plus autorisés qui soit, même s'il est considéré comme pro-communiste. Des rencontres avec les dirigeants nord-vietnamiens actuels et passés, dont Ho Chi Minh, des séjours dans les régions tenues par Hanoi et par le FNL ont donné à Burchett une expérience unique sur le terrain. Son diagnostic : l'offensive nord-vietnamienne visait à démontrer que la politique de vietnamisation est en réalité une militarisation du Vietnam du Sud, que l'administration Thieu ne contrôle pas les masses rurales, que l'armée sud-vietnamienne ne peut tenir sans le déchaînement des forces américaines ; l'offensive n'est donc pas un échec.*

*Et Burchett de broser ensuite un tableau des régions de l'Indochine menacées à la fois de génocide, de biocide et d'écocide, tant l'environnement de ce pays creusé par 20 millions de cratères de bombes est frappé sauvagement.*

*A la question d'une auditrice, que peut-on faire ? Burchett répond : aider (c'est ce que fait la Centrale sanitaire suisse, organisatrice de la réunion, qui a envoyé dernièrement l'équipement de deux hôpitaux d'arrière, la Confédération donnant pour sa part une station de réanimation cardiaque) et informer.*

*Mais l'information, sur ce sujet, est-elle encore possible ? Dans les grands quotidiens genevois, le lendemain, aucun compte rendu de la manifestation...*

## PRESSE

### Les journaux romands à l'écoute de Berne

Berne est le siège des autorités fédérales et de nombreuses informations en parviennent chaque jour. Par quel canal sommes-nous tenus au courant de l'actualité fédérale ? La question est d'importance lorsque est mise en question la diversité de la presse en Suisse.

En faisant abstraction du quotidien économique AGEFI, il y a actuellement vingt quotidiens de langue française dans notre pays, sept paraissent dans le canton de Vaud, cinq dans le canton de Genève, quatre dans le canton de Berne, deux dans le canton de Neuchâtel et un dans chacun des cantons de Fribourg et du Valais.

Le répertoire de la presse suisse 1970-1971, publié par le Centre de recherche et de promotion de la presse suisse et le Centre d'information et de public relations (CIPR) indique les noms de onze correspondants de la presse romande accrédités à l'époque à la Chancellerie fédérale,